



[ÉCOL'INFOS]

SNUipp 37

18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91
mail : snu37@snuipp.fr Internet : <http://www.snuipp37.fr>

BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE

N°189 sup5 JANVIER 2012 Bulletin mensuel N° de commission CPPAP 0715 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

LES ELEVES NE SONT PAS DES SARDINES



CARTE SCOLAIRE LE DOSSIER DE VOS ELUS

SNUippFSU37
CERCHE A NOUVEAU
« POSTES OUBLIES ».

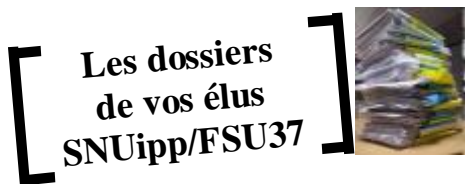
RASSEMBLEMENT MERCREDI 15 FEVRIER

15 h
devant l'IA37

INTERVENTION REMI BRISSIAUD

6 PAGES





TENSIONS SUR LE DIALOGUE SOCIAL



ENTRE LE SNUipp/FSU37 et l'IA !

EDITO : PETITE ANNONCE

SNUippFSU37 CHERCHE A NOUVEAU « POSTES OUBLIES ».

Vos élus du SNUippFSU37 sont à nouveau en désaccord avec les comptes de l'IA pour cette carte scolaire 2011.

Alors que suite à la détermination de vos élus, 11 postes sont réapparus lors du CDEN de décembre 2011 (utilisés comme BD à titre provisoire), leur devenir reste une énigme.

Lors du CTSD du 02 fev dernier, nous avons demandé à quoi ils allaient servir. Si pour 3 postes la réponse donnée par l'IA peut être entendue (3 postes RASED vacants à cette rentrée et qui seront fermés) pour les 8 qui restent, c'est « mystère et boule de neige ». Il s'agirait peut-être pour 6 d'entre eux de la fermeture annoncée de 6 postes de BD, mais l'IA n'était vraiment pas convaincu par sa réponse.

Il y a aussi la question des 8 postes fermés avec maintien de la classe pour l'année 2011/12. Ces postes ont bien disparu de la carte scolaire 2012 mais à aucun moment l'IA ne parle de l'utilisation de ces 8 moyens!

C'est donc entre 10 et 16 postes qui manquent à l'appel, alors que la carte scolaire est pratiquement bouclée!!!

Les élus du SNUippFSU37, qui sont les seuls à faire ce travail d'analyse des documents, vont demander des explications à l'IA. Si nous nous trompons, nous le dirons sans problème. Mais nous ne pouvons pas laisser de telles questions sans réponses alors que des postes de RASED ferment et que des écoles attendent une ouverture.

Paul AGARD
Secrétaire départemental

En début de CTSD du 2 février, l'IA a indiqué son très fort mécontentement en direction du SNUippFSU37 qui a divulgué le projet de mesures envisagées pour la carte scolaire, et ainsi « fait preuve de déni de dialogue social » (sic !).

D'après l'IA, ces informations sont confidentielles et si le syndicat a le droit d'informer individuellement les écoles (encore heureux sinon comment pourrions nous intervenir pour les défendre), il ne peut pas le faire en direction la presse!

Le SNUipp a répondu qu'effectivement il l'avait fait, (d'autant plus qu'il est le seul à le faire !) et que s'il peut informer les

écoles, il ne voyait pas pourquoi il ne pourrait donner un bilan du projet à la presse. Le traitement que celle-ci en fait est de sa propre responsabilité.

Nous avons dit que nous n'agissions pas hypocritement, que nous faisons ce travail d'information depuis notre création, et que nous ne nous cachions pas non plus pour le faire.

Et franchement, les informations diffusées n'ont pas un caractère si confidentiel que ça, puisque toutes les écoles et donc les parents et les élus sont au courant.

Plus sérieusement, l'attitude de l'administration est incontestablement liée aux demandes ministérielles pour limiter les conséquences visibles de la carte scolaire dans le calendrier électoral qui arrive.

La demande du ministère est d'afficher autant de fermetures que d'ouvertures de classes et pour l'Indre et Loire cela implique même d'afficher plus d'ouvertures. Alors dans ce contexte, l'énervement de l'administration face à une presse qui publie une carte qui affiche le contraire prend tout son sens.

Soit, mais le SNUippFSU37 lui ne se préoccupe pas de cela et met et mettra tout en œuvre pour dénoncer les conséquences des fermetures de postes. Il ne faut surtout pas compter sur le SNUippFSU37 pour se taire !

Nous avons nous aussi parlé de ce que nous entendions par dialogue social :

- la règle obligeant l'IA à transmettre au moins 8 jours avant les documents préparatoires au CTSD (permettant un travail sérieux et transparent des délégués du personnel) n'a pas été respectée alors



MANIFESTATION 31 JANV TOURS

même que c'est la loi sur le dialogue social qui l'exige !

- n'y a-t-il pas déni de dialogue social, lorsque l'administration téléphone aux collègues de RASED qui voient leur poste supprimé, avant même les opérations de carte scolaire et donc avant que la question de fermetures de postes RASED ne soit débattue? Certains collègues ont même reçu un courrier leur stipulant la suppression de leur poste, alors que la décision a finalement changé ! L'absence de l'IEN ASH sur cette question au CTSD rend d'ailleurs impossibles certaines explications : nous attendions de sa part la défense des RASED ou au moins qu'il présente honnêtement et franchement les décisions prises en direction des collègues.

SOMMAIRE

Page 1 : une
Page 2 : edito et compte rendu CTSD
Page 3 : suite compte rendu CTSD
Page 4 : CTA, déni de dialogue...
Page 5 : mesures de carte scolaire
Page 6 : mesures de carte scolaire suite
Page 7 : ASH, enfants du voyage, IMF...
Page 8 : compte rendu CPAD 26 janv
Page 9 : pétition recto
Page 10 : pétition verso
Page 11 : fiches temps partiel et adhésion

Page 12 : intervention Rémi BRISSIAUD
Page 13 : intervention BRISSIAUD suite
Page 14 : Grande section, programmes, B2i
Page 15 : baisse des salaires
Page 16 : connaître ses droits
Page 17 : CESU et prestations
Page 18 : chèques vacances
Page 19 : salaire pouvoir d'achat
Page 20 : publication et tickets

-la question du dialogue social est très pertinente lorsque les IEN sont tous absents lors du CTSD carte scolaire, alors que leur connaissance du terrain et des écoles permet d'avoir des échanges riches et constructifs !

Les IEN connaissent leur secteur et il n'est pas rare qu'ils interviennent lors des commissions pour apporter des éléments importants pour les décisions et pour défendre leurs écoles.

- La tenue de 2 instances dans la même journée l'une à Tours le matin et la seconde à Orléans l'après-midi et ce 2 fois de suite ne laisse aucun temps au travail des élus

- l'absence de seuil cette année pour les blocages et les ouvertures conditionnelles ne permet pas le travail dans la transparence et la sérénité !

- enfin, si au bout de ce CTSD, ¼ des écoles concernées par une mesure, n'ont aucune décision, c'est peut-être justement suite à la publication des mesures envisagées... : ainsi le dialogue social se poursuit. L'IA doit discuter avec les différents élus, les différents acteurs peuvent s'exprimer !

Nous avons à nouveau dénoncé la communication officielle sur les résultats des évaluations départementales qui montrent selon l'IA année après année une amélioration des résultats de nos élèves. Jean Claude EMIN ancien directeur de DEP indique clairement que des évaluations sur des périodes si courtes n'ont aucune valeur et que nous ne pouvons faire de



MANIFESTATION 31 JANV MONTRESOR

comparaisons.

Nous avons fait le parallèle entre la pression pour arriver à ces « résultats » avec la situation des enseignants dans notre département qui ne cesse de se dégrader impliquant de plus en plus l'intervention des IEN et des conseillers pédagogiques qui passent une grande partie de leur temps à régler des situations très complexes pour venir en aide aux collègues. Une enquête récente montre d'ailleurs qu'un enseignant sur 7 est en situation de souffrance professionnelle !

La pression de l'administration avec celle d'une société de plus en plus fragilisée par la crise en sont les raisons.

Le SNUippFSU37 va demander dans le cadre du comité d'hygiène et

de sécurité un bilan de la situation dans le département ainsi que des dispositifs mis en place.

A noter, après 2 ans d'interventions du SNUippFSU 37, la mise en activité de la cellule d'écoute par la MGEN et l'IA37.

CARTE SCOLAIRE : OUVERTURES ET FERMETURES

Sur les mesures de carte, les délégués du SNUipp sont intervenus sur chaque dossier dont ils avaient connaissance.

Suite à un vote unanime contre cette carte des 10 élus (5 FSU/SNUipp 3 unsa 2 fo) un nouveau CTSD se tiendra le 13 fév.

Nous avons pu ainsi faire rectifier certains effectifs et demander la prise en compte d'écoles non signalées par l'IA.

Par ailleurs, nous avons souligné que certains secteurs méritent une attention particulière (enfants du voyage, scolarisation des 2 ans, secteurs CUCS...).

Au bout du compte, le bilan de CTSD

OUVERTURES

16 écoles sont proposées pour une ouverture

6 pour une ouverture à confirmer (elles doivent atteindre un seuil)

FERMETURES

8 écoles sont proposées pour une fermeture

12 écoles sont en attente d'une décision de l'IA

6 pour une fermeture avec blocage (elles doivent atteindre un seuil pour réouvrir)

5 postes de ZIL et 6 postes de BD = 11 postes de remplaçants

1 poste de décharge de direction dans les écoles d'application

SEUILS A LA HAUSSE!

maternelle seuil ouverture 32.5 et

seuil pour lever un blocage 32

élémentaire seuil pour lever un blocage 26.5

primaire seuil pour lever un blocage 27

RASED

Le SNUipp est longuement intervenu sur la fermeture programmée d'environ 15 postes de RA-

SED cette année.

Nous ne pouvons que constater que malgré la circulaire de 2009 qui assoit encore les personnels du RASED dans leurs missions, les postes RASED sont devenus pour le Ministère, le Rectorat, l'IA, une variable d'ajustement pour supprimer des postes, sans fermer de classes.

Par ailleurs, nous craignons que ces suppressions massives de postes soient ainsi une manière de se « tirer une balle dans le pied », en oubliant l'expérience et l'expertise de dizaines de collègues, qui ne pourront faire ni aide, ni remédiation, ni prévention, laissant donc certains élèves face à des difficultés qui iront, malgré tous les efforts de communication imaginables,

croissantes.

Même si dans notre département, jusqu'à l'année dernière, l'IA a fait partir des collègues en formation E, le calcul est simple : une cinquantaine de postes E et G ont été supprimés en 4 ans.

Au final, « au nom de l'équité sur le territoire », 4 circonscriptions n'ont plus de maîtres G (Saint-Avertin, Loches, Tours Nord, Amboise), des dizaines d'écoles vont perdre l'intervention d'un maître spécialisé, 3 collègues ont fait une formation qu'ils ne pourront valoriser, et au final, ce sont bien les élèves les plus fragiles qui paient la note. Ainsi par exemple, certains postes fermés intervenaient sur jusqu'à 11 écoles : ces 11 écoles seront alors non couvertes par un maître G, laissant les équipes seules face à des difficultés crois-



santes

POSTES Enfants du voyage et ZIL

Le SNUipp s'est une nouvelle fois exprimé contre les suppressions de postes ZIL et est intervenu pour faire entendre les craintes des collègues qui voient leurs postes et missions modifiés. Mme Dudé, responsable de cette question s'est montrée étonnée, mais les questions d'organisation, de priorités, d'emploi du temps, de coordination sont très présentes.

Sur le tableau des suppressions évoquées, on peut en effet très aisément voir que des postes typés Enfants du voyage sont réimplantés en ZIL enfants du voyage, et dans ces zones, 5 postes de ZIL sont supprimés...

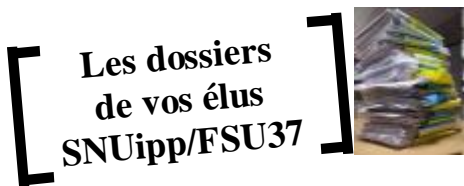
Nous avons fait affirmer par l'IA que la priorité restera la scolarisation des enfants du voyage. A vérifier...

POSTES IMF

Nous nous inquiétons fortement de la fermeture de ces postes d'IMF en écoles d'application. En effet, le travail des IMF de suivi des stagiaires, d'accompagnement de certains projets départementaux et de circonscriptions, d'organisation d'animations pédagogiques, pourrait disparaître, notamment dans la fermeture du volet application de l'école de Cussay. Projet implantation des postes IMF en CUCS : JOUE MIGNONNE TOURS RIMBAUD AMBOISE SAND éventuellement TOURS VERNE

DECHARGES DE DIRECTION

Nous avons demandé que toutes les écoles ayant une CLIS ou une classe implantée bénéficient d'une ¼ de décharge supplémentaire.



CARTE SCOLAIRE 2012 DENI DE DIALOGUE SOCIAL

Alors que l'inspecteur d'académie achève sa conférence de presse, en dehors de toute communication aux représentants du personnel des mesures de carte scolaire envisagées pour la rentrée prochaine, des IEN appellent les écoles pour informer des suppressions de postes. Cette gestion de la carte scolaire constitue un précédent dans la manière dont l'administration dialogue avec les personnels et un déni de dialogue social, faisant écho au refus du recteur de procéder à un vote lors du CTA.

L'annonce, par circulaire aux écoles des "choix stratégiques" du département, n'est qu'une manière de décliner les principaux leviers pour rendre des postes. Premiers touchés, les réseaux d'aide, dont le travail serait "utilement complété par [...] les stages de remise à niveau [et] l'aide personnalisée"...

La presse régionale

se fait l'écho des mobilisations qui se multiplient dans le département pour protester contre les suppressions de postes prévues à la rentrée prochaine dans le primaire. Le SNUipp et la FSU interviennent en direction de l'ensemble des médias : NR, France Bleu, France 3, TV TOURS, la Tribune de Tours, RTL2...



Comité Technique Académique Interdiction de ne pas être d'accord !



La rénovation du dialogue social...

Pour la première fois en octobre dernier, les personnels de l'Education Nationale ont élu directement leurs représentants au Comité Technique Académique.

Cette nouvelle élection entraine dans le cadre des « accords de Bercy » portant sur la rénovation du dialogue social. Ces accords prévoient le vote des représentants du personnel notamment sur les projets de carte scolaire présentés par le Recteur pour l'ensemble de l'Académie.

La nouveauté résidait dans le fait que dorénavant, seuls les représentants du personnel votent. Cela permettait de sortir d'une grande hypocrisie puisque le vote du Recteur, des IA et des représentants de l'administration était acquis, en pour forcément !

... le droit de vote supprimé !

Mais dans cette période, on ne souffre plus la moindre contradiction, le moindre désaccord, encore moins le rejet, le refus, le non massifs.

Quand le premier personnage de l'Etat quadrille les lieux de ses déplacements, faisant tout dernièrement d'Amboise une ville assiégée, **le Ministre de l'Education Nationale fait de son côté supprimer le droit de vote dans les Comités Techniques Académiques.**

Il a les oreilles sensibles le Ministre ; il a surtout pour objectif que cette dernière carte scolaire avant les élections ne donnent lieu à mobilisation, à contestations audibles et visibles.

Le Ministre n'a qu'une envie, celle que les énormes dégâts produits par les

suppressions d'emplois ne s'ajoutent pas trop aux multiples sujets de mécontentement agitant le pays.

Le comité technique Académique du 24 janvier !

Il n'a donc pas eu lieu, ou plutôt nous avons été dans l'obligation de le boycotter. Ce qui a donc donné lieu à un épisode plus que navrant amenant les représentants du personnel à interroger débout Mme le Recteur sur ses intentions ou pas de mettre aux votes ses cartes scolaires.

La réponse attendue étant arrivée, « c'est non », les 10 représentants du personnel (6 FSU, 3 UNSA, 1 SGEN) ont quitté le Rectorat.

Dans ces conditions, Mme le Recteur convoquera un 2nd CTA pour le 2 février.

Répondre à ce nouveau déni de démocratie :

Ce nouvel épisode pitoyable et déshonorant pour le Ministre et ses principaux relais en dit long.

Quand on sait que toutes les instances de l'Education Nationale sont consultatives, et donc qu'au final c'est toujours le Recteur ou l'IA qui décide, on comprend à quel point la contestation devient insupportable en ce moment.

Mais il ne faut pas que Recteur et IA pensent ainsi entraver le travail et l'expression du SNUipp et de la FSU. Dans les CTSD 1er et 2nd degré d'Indre et Loire le SNUipp et la FSU iront au bout des dossiers et de l'argumentation.

Communiqué de presse intersyndical des FSU, UNSA Education et SGEN-CFDT de l'académie Orléans-Tours

Un Comité technique académique était convoqué ce mardi 24 janvier 2012 pour étudier la répartition des moyens d'enseignement et des emplois hors enseignement pour la rentrée 2012 dans l'académie d'Orléans-Tours.

Face à la suppression de 426 postes, programmée dans les établissements et services de notre académie, les organisations syndicales FSU, UNSA Education et SGEN-CFDT auraient unanimement voté contre un tel projet.

Alors qu'un plan d'urgence serait nécessaire, dans une académie où l'enjeu de la démocratisation de la formation se pose de façon aiguë, notamment pour les enfants des familles modestes, alors qu'il faudrait absolument dégager des moyens supplémentaires pour inverser ces tendances, ces suppressions de postes entraîneront de nouvelles dégradations dans les conditions d'études des élèves, et les conditions de travail des personnels.

Face à ce risque, le Recteur a opposé aux représentants des personnels son refus catégorique de soumettre au vote ces points à l'ordre du jour : elle obéit en cela à une consigne ministérielle qui transforme le Comité technique académique en une simple chambre d'information sur les mesures régressives tant pour les élèves que pour les personnels.

Les organisations syndicales FSU, UNSA Education et SGEN-CFDT protestent vigoureusement contre ce nouveau déni de démocratie sociale, et appellent les personnels à faire entendre leurs voix dans les actions locales et nationales pour la défense d'un service public d'éducation de qualité.



ECOLES A L'ETUDE POUR UNE OUVERTURE OU UNE FERMETURE DE CLASSE

MATERNELLES OUVERTURES

ST CYR SUR LOIRE 1 OUV SUR UNE
DES 3 ECOLES PERIGOURD MOULIN
ET BALZAC

VERNOU SUR BRENNE LECOTTE A
CONFIRMER SEUIL A 65
FONDETTES CLAUDEL OUVERTURE
JOUE VALLEE VIOLETTE A CONFIR-
MER SEUIL A 130

ST AVERTIN ADAM OUVERTURE

MATERNELLES FERMETURES

LANGEAIS EN ATTENTE DE DÉCI-
SION : FERMETURE OU BLOCAGE
ST PIERRE REPUBLIQUE EN ATTENTE
TOURS CURIE BLOCAGE
LA RICHE TAMISIER FERMETURE
VERETZ LA PETITE MUSE FERME-
TURE

ELEMENTAIRES OUVERTURES

AMBOISE SAND OUVERTURE IMF
JOUE ALOUETTE OUVERTURE
TOURS BERT OUVERTURE A CONFIR-
MER

TOURS GIRAUDOUX OUVERTURE A
CONFIRMER

TOURS ST EXUPERY OUVERTURE
TOURS VERNE OUVERTURE IMF?
TOURS RIMBAUD OUVERTURE IMF

ESVRES BOURREAU OUVERTURE A
CONFIRMER

JOUE MIGNONNE OUVERTURE IMF
ST AVERTIN ADAM OUVERTURE
TOURS GIDE OUVERTURE
DESCARTES COTE DES GRANGES
OUVERTURE

ELEMENTAIRES FERMETURES

CHINON MIRABEAU BLOCAGE
LOCHES LAMBLARDIE FERMETURE
SAVIGNY EN VERON EN ATTENTE
TOURS LA FONTAINE EN ATTENTE
BALLAN BOUCHER FERMETURE
TOURS BERNARD PASTEUR FERME-
TURE

PRIMAIRES OUVERTURES

AMBOISE FERRY OUVERTURE A
CONFIRMER
SONZAY OUVERTURE
VILLAINES LES ROCHERS OUVER-
TURE

PRIMAIRES FERMETURES

CERELLES FERMETURE
FONDETTES LA GUIGNIERE BLOCAGE
MAZIERE DE TOURAINE BLOCAGE
SAVIGNE SUR LATHAN EN ATTENTE

ST ROCH FERMETURE
YZEURES SUR CREUSE EN ATTENTE

RPI OUVERTURES

NOYAN DE TOURAINE + TROGUES
OUVERTURE
LIGNIERE DE TOURAINE + LA CHA-
PELLE AUX NAUX OUVERTURE

RPI FERMETURES

CHAUMUSSAY EN ATTENTE
MARIGNY MARMANDE FERMETURE
CANDES ST MARTIN + ST GERMAIN +
THIZAY EN ATTENTE
CHARNIZAY + ST FLOVIER EN AT-
TENTE

CIRAN + VOU + MOUZAY + VARENNE
EN ATTENTE

POUZAY + RILLY EN ATTENTE
VILLELOIN COULANGE + MONTRE-
SOR + LOCHE EN ATTENTE
LUZILLE + EPEIGNE LES BOIS FERME-
TURE

GENILLE MAT + ELEM + CERE EN AT-
TENTE

CHATEAU LA VALLIERE VALLEE DU
LAC ELEM ET MAT FERMETURE
CIVRAY DE TOURAINE + CHENON-
CEAU BLOCAGE

MESURES SPECIFIQUES

Fermeture d'un poste au Centre Mermoz à TOURS
Fermeture d'un poste de Conseiller Pédagogique Langues Vivantes
Fermeture d'un poste de Conseiller Pédagogique Arts Visuels
Ouverture à confirmer d'un demi poste au SAPAD
Ouverture à confirmer d'un demi poste au CESAPP à REUGNY
Ouverture d'une CLIS à BALLAN Boucher
Création d'une école du SOCLE à RICHELIEU Mermoz élém, les cycles 2 et 3
seront implantés dans le collège.
Création d'une école du SOCLE au GRAND PRESSIGNY prim, le cycle 3 se-
ra implanté dans le collège.

POSTES RASÉD

Régularisation des mesures de septembre 2011

Fermeture d'un poste E à RICHELIEU Curie élém
Fermeture d'un poste G à AMBOISE Sand élém
Fermeture d'un poste G à ST BRANCHS élém
Fermetures envisagées
Fermeture d'un poste E à CHINON Jaurès élém et mat
Fermeture d'un poste E à JOUE TOURS Vallée Violette élém
Fermeture d'un poste E à Langeais élém
Fermeture d'un poste E à ST CYR SUR LOIRE Engerand élém
Fermeture d'un poste E à ST PIERRE DES CORPS Wallon élém
Fermeture d'un poste E à TOURS Diderot-Pascal élém
Fermeture d'un poste E à TOURS Les Abeilles mat
fermeture d'un poste E à VEIGNE Bourg élém
Fermeture d'un poste G à JOUE LES TOURS Mignonne élém
Fermeture d'un poste G à NOTRE DAME D'OE Dolto élém
Fermeture d'un poste G à ST MARTIN LE BEAU La Bergeronnerie
Fermeture d'une poste G à ST PIERRE DES CORPS Sablons-Sémard élém

Création de RPI avec les communes CHIS-
SEAUX et de FRANCUEIL

PROJET DE TRANSFORMATION D'ECOLE

L'école primaire d'application de CUSSAY
devient 1 école primaire.
L'école maternelle de CHARGE Bourg de-
vient 1 école primaire avec 1 classe mater-
nelle et 1 classe élémentaire

FUSION

TOURS Raspail mat 4 cl et TOURS Raspail
élém 8cl + 1 CLIS = TOURS Raspail élém et
mat . Le poste de la direction sera fléché
Langue des Signes avec décharge complète
pour 3 ans renouvelable

TRANSFORMATION DE POSTE APPLICA- TION

Transformation d'un poste d'application mat
en poste mat à l'école d'application mater-
nelle Mirabeau de TOURS
Transformation d'un poste d'application mat
en poste mat à l'école primaire de CUSSAY
Transformation d'un poste d'application élém
en poste élém à l'école primaire de CUSSAY

**LE TRANSFERT DES POSTES ENFANTS DU VOYAGE SUR DES AFFECTATIONS DE ZIL
SE FERAIT PAR LA FERMETURE DE POSTES DE ZIL**

**Fermeture des 5 postes enfants
du Voyage**

BEAUMONT EN VERON élém (classe mobile)
VERNOU SUR BRENNE Cousse prim (classe mobile)
LOCHES "Lamblardie" élém (classe mobile)
LA VILLE AUX DAMES M. Curie élém (classe mobile)
(avec intervention sur ST PIERRE DES CORPS)
MONTLOUIS Gerbault élém

Ouverture de 5 postes ZIL enfants du voyage

BEAUMONT EN VERON élém (classe mobile)
AUZOUER EN TOURAINE prim (classe mobile)
BEAULIEU LES LOCHES élém (classe mobile)
LA VILLE AUX DAMES M. Curie élém (classe mobile)
(avec intervention sur ST PIERRE DES CORPS- et sur TOURS Raspail)
MONTLOUIS Gerbault élém

Fermeture de 5 postes ZIL

1 ZIL à **RICHELIEU M. Curie** élém
1 ZIL à **AUZOUER EN TOURAINE** prim
1 ZIL à **VERNEUIL SUR INDRÉ** élém
1 ZIL à **ST PIERRE DES CORPS** Sé-mard mat
1 ZIL à **ST AVERTIN** Brûlon mat

**30 élèves
par classe,
ça rend
chèvre...**



> PROJET DE FUSION

TSC TOURS Buisson mat 6 cl et TOURS Molière élém 10 cl devient 1 école primaire TOURS Buisson-Molière à 16 cl TSS
LOC TAUXIGNY mat 2 cl et TAUXIGNY élém 5 cl devient 1 école primaire à 7 cl
TOURS Raspail mat 4 cl et TOURS Raspail élém 8cl + 1 CLIS = TOURS Raspail élém et mat . Le poste de la direction sera fléché Langue des Signes avec décharge complète pour 3 ans renouvelable

> FERMETURE D ECOLE

FERRIERE LARCON élémentaire
LA CELLE GUENAND maternelle
NEUILLY LE BRIGNON élémentaire
PAULMY élémentaire
CANDES SAINT MARTIN élémentaire
BRAYE SOUS FAYE élémentaire

> TRANSFORMATION D ECOLE

CHI L'école primaire de POUZAY devient un école maternelle à 2 classes.
LOC L'école primaire de CHARNIZAY devient un école maternelle à 1 classe.

> TRANSFORMATION DE POSTES

TSC Moins 1 ZIL à TOURS Michelet élém
TSC Plus 1 ZIL à TOURS Sand élém
CHI Moins 1 ZIL à LA CHAPELLE SUR LOIRE Obligy prim
CHI Plus 1 ZIL à CHOUZE SUR LOIRE Moulins prim
TSS Moins 1 ZIL à CHAMBRAY LES TOURS P.L. Courier élém
TSS Plus 1 ZIL à CHAMBRAY LES TOURS J. Moulin prim
TSS Moins 1 ZIL à TOURS Maupassant-Montjoyeux prim
TSS Plus 1 ZIL à TOURS Mistral élém
AMB Moins 1 poste Conseiller EPS
AMB Plus 1 poste Conseiller Pédagogique
LOC Moins 1 poste Conseiller EPS
LOC Plus 1 poste Conseiller Pédagogique
TSN Moins 1 poste Conseiller EPS
TSN Plus 1 poste Conseiller Pédagogique

TRANSFERT DE POSTE APPLICATION

Moins 1 poste d'application maternelle à l'école maternelle d'application Mirabeau de TOURS
Plus 1 poste d'application élémentaire à l'école (*) (CUCS)
Moins 1 poste d'application élémentaire à l'école élémentaire d'application Engrand de SAINT CYR SUR LOIRE
Plus 1 poste d'application élémentaire à l'école (*) (CUCS)
Moins 1 poste d'application élémentaire à l'école élémentaire d'application Dolto de FONDETTES
Plus 1 poste d'application élémentaire à l'école (*) (CUCS)
Moins 1 poste d'application élémentaire à l'école élémentaire d'application Dolto de FONDETTES
Plus 1 poste d'application élémentaire à l'école (*) (CUCS)
Moins 1 poste d'application élémentaire à l'école élémentaire d'application La Guignière de FONDETTES
Plus 1 poste d'application élémentaire à l'école (*) (CUCS)
Moins 1 poste d'application élémentaire à l'école élémentaire d'application Sand de TOURS
Plus 1 poste d'application élémentaire à l'école (*) (CUCS)
(*) les écoles seront définies après les décisions d'ouverture

FLECHAGES DE POSTES

TSC TOURS A. France élém 1 poste allemand
TSC TOURS Mirabeau élém 2 postes anglais
STY ST CYR Périgourd élém 1 poste allemand
LOC LE GRAND PRESSIGNY école du socle 1 poste anglais

**UN NOUVEAU CTSD SE TIENDRA
LUNDI 13 FEV**

**FAITES NOUS REMONTER TOUTES LES INFORMATIONS POUR VOTRE ECOLE
PAR L 'ENQUETE EN LIGNE SUR NOTRE SITE
<http://www.snuipp37.fr>
snu37@snuipp.fr
02 47 61 82 91**

> ASH, postes enfants du voyage, IMF...

CLIS, ULIS, Etablissements : l'asphyxie

Le SNUipp-FSU 37 s'adresse
à Mr l'Inspecteur d'Académie

TOURS, le 30 janvier 2012
A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
d'INDRE ET LOIRE

Objet : carte scolaire.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Votre projet de carte scolaire prévoit à ce stade des opérations l'ouverture d'une ULIS.

Nous souhaitons également vous faire part de nos profondes inquiétudes quant aux difficultés grandissantes d'orientations en établissements spécialisés.

Si l'Education Nationale n'est pas décisionnaire en la matière, le manque de places dans les établissements d'INDRE ET LOIRE, plusieurs dizaines à ce jour, et plusieurs dizaines supplémentaires à prévoir pour la rentrée prochaine, demande de toute évidence une intervention de l'Inspection Académique en direction des donneurs d'ordre.

Nous vous faisons donc part de notre intention d'aborder l'ensemble de ces points lors du prochain Comité Technique Spécial Départemental. Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les représentants du personnel
Paul AGARD

Un « 4 pages » RASED à utiliser sans modération

Le collectif national RASED a rédigé un « 4 pages » qui a vocation à être diffusé largement auprès des parents, des élus et des écoles aussi. Il comporte notamment une « carte postale » à adresser au Président de la République.

> SUITE GROUPE DE TRAVAIL CARTE SCOLAIRE : LE SNUippFSU37 ECRIT A L'IA 37 POUR AVOIR DES REPNSES SUR LES RASED, LES POSTES ENFANTS DU VOYAGE, IMF...

La gestion de la carte scolaire se fait dans des conditions inacceptables pour les collègues de RASED, enfants du voyage, IMF... Nous avons demandé que ces questions soient à l'ordre du jour de la CAPD du 26 janvier.

Les collègues ont au minimum le droit de savoir ce qui va leur arriver!

lettre à l'IA

OBJET: questions pour la CAPD du 26 janvier 2012

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous vous sollicitons au sujet des conséquences de la carte scolaire pour les personnels.

Compte tenu de la dotation départementale et du cadre que vous avez fixé, vous devriez fermer plus d'une trentaine de postes "hors classe" dans notre département : postes de remplaçants, RASED, conseillers pédagogiques départementaux... et modifier la carte des IMF.

Pour les postes de remplaçants, nous pouvons penser que vous allez supprimer notamment les 11 postes que vous avez remis à la rentrée 2011 et qui sont occupés par des enseignants à titre provisoire.

Nous nous interrogeons donc sur la question des autres postes.

Pour les collègues de RASED notamment E et G, la situation actuelle est particulièrement source d'angoisse et de questionnements auxquels nous ne pouvons pas répondre.

A aucun moment, ils n'ont été réunis pour être informés et encore moins consultés. Nous apprenons, nous élus du personnel, les dispositifs envisagés réunions après réunions.

Il était question de fermer les postes vacants et ceux libérés par des collègues partant en retraite mais aussi de proposer à des collègues de passer sur une CLIS ou une ULIS.

Certains collègues ont été contactés par l'IEN ASH pour un tel "échange" d'autres pas! Hier en groupe de travail, vous avez indiqué la possibilité de fermer tous les postes de RASED pour les réouvrir dans l'objectif d'une redistribution équitable sur l'ensemble du département.

Une telle décision entraînerait de grandes difficultés pour le mouvement qui en découlerait : notamment par la définition des priorités.

Il serait inconcevable de fermer tous les postes sans avoir en amont réfléchi aux conséquences en terme de mouvement.

De plus nous savons maintenant (malheureusement) par l'expérience des dernières cartes scolaires, que l'éparpillement des moyens restants fragilise encore plus les réseaux et aboutit finalement à de nouveaux postes vacants qui disparaîtraient à la prochaine carte.

Pour les postes "enfants du voyage", leur réimplantation sur des postes de ZIL peut entraîner les mêmes conséquences : éparpillement des postes, désintérêt pour les personnels, carences dans les aides apportées dans les écoles accueillant des élèves concernés lorsque ces collègues sont sur des remplacements longs... Nous nous interrogeons par ailleurs sur le maintien du nombre de remplaçants ZIL existant dans les circonscriptions.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur, comme nous l'avons fait lors de la réunion de négociation préalable pour la grève du 31 janvier, le maintien de tous les postes RASED dans le département et l'arrêt des suppressions de postes.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur, de répondre aux questions légitimes que se posent nos collègues E et G, nos collègues sur postes ciblés "enfants du voyage" et nos collègues IMF et ce dans le cadre de la CAPD du 26 janvier 2012.

Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos salutations respectueuses. Paul. AGARD

> CAPD 37

VOS ELUS VOUS RENDENT DES COMPTES > COMPTE RENDU CAPD DU 26 JANVIER



Marie-Olivia FREVERT-DHIRON



Paul AGARD
Mme. BOUILLON



Christine SAVON
M. BOUILLON



Christine BOUILLON
Mme. NAZOLLE-RODRIGUEZ



Jacques ROBERT
M. BOUILLON



Simon DELAS
M. BOUILLON



Pascal HUET
M. BOUILLON



Henriette KOLLER
Mme. BOUILLON



Sébastien SALPIN
M. BOUILLON



Elise NEVSET
Mme. BOUILLON



Christophe PERCHERON
M. BOUILLON



Jérôme QUINDOU
M. BOUILLON

Le SNUipp a vivement interpellé l'Inspecteur d'Académie sur l'aspect humain dans la gestion de la carte scolaire et des situations individuelles.

Si la carte scolaire se traite en CTSD (2 février), les conséquences pour les personnelles se font ressentir dès maintenant. C'est pour cette raison que les élus SNUippFSU37 l'ont mis à l'ordre du jour de la CAPD.

Les annonces de fermetures de postes RASED, de transformations de postes enfants du voyage, de remplaçants, de modifications de missions IMF,... se font brutalement, sans rencontrer, ni concerter les collègues en poste, ou en en parlant « à l'occasion » à certains : cette méthode de travail n'est pas acceptable ! Aujourd'hui, ces personnels sont particulièrement inquiets et ils méritent plus de considération. L'IA n'a pas apporté de réponses qui puissent justifier de telles démarches si ce n'est son étonnement face à notre attitude suite à sa proposition de fermer tous les postes RASED. Selon lui il ne s'agissait que d'une hypothèse de travail ! Le SNUippFSU37 ne pouvait pas attendre la prochaine instance paritaire pour en dénoncer les conséquences pour les élèves et les personnels. Et nous espérons avoir été attendu. Pour l'IA : Les choix concernant la méthode pour les postes RASED et enfants du voyage sont encore à l'étude... Il convient de privilégier l'intérêt des élèves avant l'intérêt individuel. (Règle des 3 i) Quid de l'intérêt des élèves lorsqu'ils n'ont plus d'aide ? La règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant

en retraite est forcée pour les RASED : c'est 100 % de non remplacés !

De même, on observe, compte tenu de la baisse des moyens, que la prise en compte de difficultés personnelles médicales passe de plus en plus souvent après la gestion des moyens.

Nous sommes intervenus pour que ces collègues aient une affectation correspondant à leur situation médicale.

Enfin, les difficultés d'exercice du métier liées aux problèmes des enfants, des familles (chômage, précarité...) ainsi qu'aux attentes de l'administration, ont des effets sur le quotidien des collègues. Les dispositifs de soutien doivent être mis en avant et renforcés. De même, nous attendons toujours dans les écoles le « document unique –obligatoire depuis 3ans - concernant la sécurité et les conditions de travail.

L'IA a précisé que le document unique Comité d'Hygiène et de Sécurité CHSCT est en cours d'expérimentation et sera présenté prochainement.

Permutations informatisées

42 demandes de sortie du département ont été présentées. Une demande de majoration exceptionnelle a été validée. Le nombre de demandes d'entrées n'est pas connu. On ne connaît pas encore non plus le solde « entrants/sortants » pour cette année.

Attention à la date limite pour les modifications : 03/02/2012

Départ en stage de psychologue scolaire

5 demandes enregistrées. Deux avis A, deux avis B et 1 C.

Comme tous les ans, les deux avis A seront proposés à l'entretien et à l'avis de la commission nationale. Une seule candidature sera retenue. (L'IA n'a pas les moyens pour deux : pourtant, d'après nos calculs, 3 postes de psychologue seraient vacants à la rentrée 2012)

Temps partiel à 80% : continuer à faire la demande !

Nous avons redemandé la prise en compte de ce droit. Il fait partie intégrante des possibilités de temps partiel de droit comme pour convenance personnelle et ne devrait pas faire l'objet d'une demande spécifique. Formuler ce choix relève du parcours du combattant organisé. Nous serons vigilants sur la teneur des entretiens avec les IEN. De plus, contrairement à ce qu'indique la circulaire, nous demandons que ce ne soit pas le titulaire du poste à 80% qui soit en position de remplaçant les jours de récupération. Les réponses de l'IA concernant la contrainte du logiciel imposant cela n'est pas acceptable.

ATTENTION : les collègues qui sollicitent un 80% pour raison sociale et/ou médicale doivent demander à leur IEN de rencontrer une assistante sociale et/ou le médecin de prévention. L'IEN ne peut en aucun cas se prononcer sur de telles situations et n'a pas à en connaître le détail.

Droit individuel de formation : besoin de clarification.

La circulaire est parue sans indiquer les modalités pour le calcul du nombre d'heures possibles. Il faut remonter à juillet 2007 et compter 20 heures par année à temps plein avec un maximum de 120 heures. Il faut bien distinguer le forfait indemnitaire DIF dû si la demande est retenue (proportionnel au nombre d'heures et du salaire), d'une participation au financement liée aux disponibilités financières de l'IA. Pour le prochain examen des demandes, nous avons demandé à l'IA d'être plus clair dans les réponses apportées aux collègues.

EVS : enfin des infos !

L'IA devrait dans les heures qui viennent nous communiquer un état récapitulatif des EVS direction et handicap. Rappel : les supports EVS direction libérés depuis janvier ne seront pas remplacés jusqu'en juin.

Animations pédagogiques et infos syndicales : se battre encore !

Nous avons insisté sur le droit pour les collègues de se réunir en infos syndicales sur les heures d'animation pédagogique (même une animation dite obligatoire) : il n'est pas question pour nous d'opposer le droit à la formation (question sur laquelle le SNUipp est très engagé) et le droit syndical. Les deux doivent être développés.

Accès à la Hors Classe des PE : anticipation enfin comme le demandait le SNUipp37 !

L'IA a annoncé qu'une liste prévisionnelle pour l'accès à la HC sera établie pour la CAPD du 27 mars. Elle permettra aux collègues partant éventuellement en retraite d'anticiper sur leur décision (CH ou retraite) afin de conserver leur poste. Cela répond à notre demande depuis plusieurs années.

Pass-Education : certains collègues exclus.

Les collègues CPC semblent encore exclus du dispositif « pass-éducation » : nous avons demandé que cette difficulté remonte au ministère.

Stage syndical : le refus d'accorder un stage syndical a été discuté. Nous avons rappelé les règles et notre attachement à ce droit fondamental.

Arrêtez le massacre !



©www.dangerecole.blogspot.com

L'école vacille !

Collectif RASED : AFPEN, AGSAS, FCPE, FNAME, FNAREN, Se-UNSA, Sgen-CFDT, SNUipp-FSU, SUD-éducation

avec le soutien de nombreuses associations et organisations qui ont contribué au collectif depuis 2008.

Arrêtez le massacre !



©www.dangerecole.blogspot.com

L'école vacille !

Collectif RASED : AFPEN, AGSAS, FCPE, FNAME, FNAREN, Se-UNSA, Sgen-CFDT, SNUipp-FSU, SUD-éducation

avec le soutien de nombreuses associations et organisations qui ont contribué au collectif depuis 2008.

Arrêtez le massacre !



©www.dangerecole.blogspot.com

L'école vacille !

Collectif RASED : AFPEN, AGSAS, FCPE, FNAME, FNAREN, Se-UNSA, Sgen-CFDT, SNUipp-FSU, SUD-éducation

avec le soutien de nombreuses associations et organisations qui ont contribué au collectif depuis 2008.

Dispensé
de timbrage

En tant que

- parent*
- enseignant*
- élu*
-*

Je vous demande d'arrêter les attaques contre les RASED et de mettre un terme aux suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale.

Signature :

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Dispensé
de timbrage

En tant que

- parent*
- enseignant*
- élu*
-*

Je vous demande d'arrêter les attaques contre les RASED et de mettre un terme aux suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale.

Signature :

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Dispensé
de timbrage

En tant que

- parent*
- enseignant*
- élu*
-*

Je vous demande d'arrêter les attaques contre les RASED et de mettre un terme aux suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale.

Signature :

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS



Fiches de contrôle syndical

à remplir pour tous les collègues syndiqués et non-syndiqués
et à adresser au SNUipp37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

Demande de travail à temps partiel

Nom : Prénom : Tél perso : Email :

Adresse perso:

Ecole : Circonscription :

Poste occupé actuellement :

Type de temps partiel demandé :

➔ **Temps partiel de droit** 50% 75% 80% (si refus autre quotité _____)

Avez-vous accepté d'accueillir un stagiaire oui non

➔ **Temps partiel sur autorisation** 50% 75% 80% (si refus autre quotité _____)

Avez-vous accepté d'accueillir un stagiaire oui non

Si votre demande est liée à une situation particulière (sociale, financière, médicale ...) n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider dans vos démarches.

Annualisation du temps de travail

50% annualisé : période 1 (sept à janv) période 2 (fév à juin) indifférent

JOINDRE LES DOUBLES DE VOS DEMANDES (PIECES JUSTIFICATIVES, RAISONS DE LA DEMANDE)



Bulletin d'adhésion 2011/2012

Inscrivez-vous au Snuipp d'Indre et Loire
18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

Nom : de jeune fille :

Prénom : Date de sortie IUFM:

Adresse :

C.P. : Commune:

électronique :@..... Tél :/...../...../...../...../...../.....

Date de naissance :/...../19..... Corps :

Fonction : Ecole ou collège:

Commune:

Situation administrative: Nomination : définitive provisoire mi-temps dispo

Echelon : Montant de la cotisation (voir tableau) : €

Date : Signature :

Tableau des cotisations

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT	106	110	113	115	119	121	123	131	138	146	160
PE	107	116	121	129	137	146	154	164	175	192	205

ECHELON	HC1	HC2	HC3	HC4	HC5	HC6	HC7	CL EX1	CL EX2	CL EX3	CL EX4	CL EX5
PE	154	173	188	200	215	231	245					

DIR 2 à 4 cl	+ 5 euros (16 pts)	mi temps	86 euros
DIR 5 à 9 cl	+ 9 euros (30 pts)		
DIR 10 cl et +	+ 12 euros (40 pts)	PES	91 euros
INST SPE RES	+ 4 euros (15 pts)		
INST SPE CLIS	+ 8 euros (27 pts)	TEMPS PARTIEL Montant de la cotisation X % Avec un minimum de 86 €	
IMFIEN	+ 12 euros (41 pts)		
IMFIUFM	+ 8 euros (27 pts)		
DR SEGPA	+ 15 euros (50 pts)		

Mode de paiement :

- en 1 fois: chèque à l'ordre du SNUIPP37
- en 6 fois par prélèvement automatique à partir de JANVIER : remplir l'autorisation de prélèvement, la signer et joindre un RIB ou RIP.

66 % du montant de la cotisation est déductible du montant de l'impôt. Pour les collègues non imposables et/ou ayant des difficultés financières; contactez nous.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que dans les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

Je demande à la section d'Indre & Loire du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section d'Indre et Loire du SNUipp.

Autorisation de prélèvement (n° d'émetteur :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES D'INDRE ET LOIRE 18 rue de L'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER
Etablissement Guichet N° de compte Cle
□□□□□ □□□□□ □□□□□□□□□□ □□□□

DATE et SIGNATURE



NOUS PUBLIONS CI-DESSOUS UNE INTERVENTION DE REMI BRISSIAUD ELLE REPREND UNE PARTIE DE SON INTERVENTION LORS DE SA REUNION DE NOVEMBRE 2012 A TOURS

L'outil d'aide à l'évaluation des compétences numériques en maternelle de la DGESCO : inapproprié en l'état, à adapter, compléter, voire à remplacer (Rémi Brissiaud M. C. de psychologie cognitive à l'Université de Cergy-Pontoise (IUFM de Versailles). Laboratoire Paragraphe (Paris 8)

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire vient de mettre à la disposition des enseignants de grande section des épreuves d'évaluation des compétences numériques des enfants (1). Les auteurs de ces épreuves ont dû faire des choix et ils avertissent d'emblée : « Parmi les compétences à faire acquérir à l'école maternelle, on a privilégié celles qui sont es plus déterminantes pour la réussite scolaire ultérieure de l'élève. » Et pourtant, dans le domaine des nombres, la tâche privilégiée par les auteurs de l'évaluation est loin de révéler des compétences « déterminantes pour la réussite scolaire ultérieure de l'élève ». Nous allons voir qu'au contraire, elle conduit souvent les pédagogues à se tromper quant aux compétences numériques des enfants parce qu'elle provoque des « pseudo réussites ». Quand c'est le cas, les pédagogues ne s'alarment pas alors qu'ils le devraient : c'est l'échec scolaire, et non la réussite, qui se prépare ainsi.

La tâche en question est celle où l'on demande aux élèves, face à une image avec 8 croix dessinées, de les compter et d'écrire combien il y a de croix. Cette tâche (« Combien y a-t-il de... ») semble tellement importante aux auteurs de l'évaluation qu'elle est également proposée avec 5 ronds, 13 étoiles, 16 lunes, 26 carrés et enfin 22 lettres « V ». Il s'agit d'un test de comptage mais les auteurs de l'épreuve, eux, parlent de compétence à « dénombrer une quantité en utilisant la suite orale des nombres connus ». Cette façon de s'exprimer est surprenante parce qu'il est bien établi que la réussite à cette tâche peut masquer une méconnaissance fondamentale des nombres et même des tout premiers d'entre eux.

Des enfants qui donnent l'illusion de savoir dénombrer

Dans une des recherches récentes sur le sujet (Sarnecka & Carey, 2008 (2)), 67 enfants (ils ont entre 2 ans 10 mois et 4 ans 3 mois) se voient proposer trois tâches numériques :

- On teste leur comptage : ils doivent compter une collection de 10 jetons et dire combien il y en a (Connaissent-ils la suite verbale ? Savent-ils la mettre en correspondance terme à terme avec les jetons de la collection via un pointage avec le doigt ?)
- De façon plus inhabituelle, une 2ème épreuve permet de tester si les enfants savent que le dernier mot prononcé lors d'un comptage (un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept) n'a pas le même statut que les autres mots parce que c'est lui qui donne la réponse attendue (il y a sept jetons). Cette connaissance est testée indépendamment parce que toutes les études antérieures montrent qu'elle est loin d'aller de soi.

- Une 3ème épreuve où l'on demande aux enfants de donner un nombre croissant de jetons : « Donne-moi 3 jetons ». Puis, après que les jetons aient été remis dans le tas initial : « Donne-moi 4 jetons »... (tâche : « Donne-moi N jetons »).

Intéressons-nous aux 53 enfants (sur les 67) dont on est tenté de dire qu'ils savent dénombrer jusqu'à 10 parce qu'ils ont une performance parfaite aux deux premières épreuves, celles où

l'on demande « Combien y a-t-il de... » (3). Lorsqu'on examine leurs performances à la 3ème épreuve, « Donne-moi N jetons », on observe que :

- 6 enfants savent donner 2 jetons mais échouent avec 3 jetons, 4 jetons, 5 jetons...

Ainsi, les deux premières épreuves donnent l'illusion que ces 6 enfants savent dénombrer jusqu'à 10 jetons alors qu'en réalité, ils échouent à donner 3 jetons !

- 8 autres enfants savent donner 2 ou 3 jetons mais ils échouent avec 4, 5, 6... ;

- 5 autres enfants savent donner 2, 3 ou 4 jetons mais ils échouent avec 5, 6, 7...

Ainsi, concernant le nombre 5, les deux premières épreuves donnent l'illusion que 53 enfants savent dénombrer une collection de 5 jetons puisqu'ils savent répondre à la question « combien y a-t-il de jetons ? » jusqu'à 10 jetons. En réalité, 19 enfants (6 + 8 + 5), c'est-à-dire 36% d'entre eux, échouent à donner 5 jetons ou plus. On ne peut évidemment pas dire que ces enfants comprennent les nombres correspondants !

Lorsqu'un élève sait compter loin dans le contexte de la tâche « Combien y a-t-il... », cela n'assure d'aucune façon qu'il comprend les premiers nombres. Si on lui a montré de manière répétée que pour compter il faut pointer l'un après l'autre les éléments de la collection ; si on l'a entraîné à coordonner le pointage et la récitation ; si, enfin, on a souligné à maintes reprises que le dernier mot du comptage est la réponse à la question « Combien... » ; à terme, l'élève reproduira de manière scrupuleuse le comportement qu'on lui a montré ! Mais, dès que la question n'est pas du type : « Combien y a-t-il... », il ne pensera pas à compter parce que le comptage n'est pas pour lui un moyen d'accéder au nombre : c'est seulement un moyen de satisfaire l'attente des adultes dans le contexte bien précis de l'interrogation : « Combien y a-t-il de... ». Certains élèves vont évidemment comprendre que ce savoir-faire est pertinent dans d'autres contextes, dont ceux où on leur demande de donner 4 verres, 6 assiettes... et cela leur permettra de progresser. Mais tous ne feront pas ces mises en relation de manière précoce et certains donneront longtemps l'illusion de comprendre de grands nombres alors qu'ils ne comprennent même pas les 5 premiers nombres.



La recherche précédente a été menée dans un pays anglophone mais il faut être conscient que le risque d'illusion concernant les compétences numériques des enfants est plus grand chez les pédagogues francophones que chez les anglophones. Rappelons en effet quelques différences entre notre langue et l'anglais. Tout d'abord, les pluriels n'y sont pas sonorisés alors qu'en anglais, quand on dit : « two cats », ou « three cats », le « s » final s'entend. Par conséquent, les jeunes enfants francophones ont plus de difficultés que les anglophones à comprendre que les mots-nombres deux, trois... désignent des pluralités.

Ensuite, le mot « un » est polysémique en français (il est à la fois article indéfini et adjectif numéral alors qu'en anglais, on dit : « a cat » et « one cat ») et de plus ce mot s'accorde en genre (on dit « un » et « une » alors que l'idée d'unité est rendue par un seul mot, « one », en anglais). Ces différences rendent plus difficile l'accès à l'idée d'unité et donc à la compréhension des premiers nombres comme somme de leurs unités (« trois, c'est un, un et encore un », par ex.). Ainsi les pédagogues francophones doivent-ils être encore plus soupçonneux que les anglophones concernant les « vraies » compétences numériques des enfants (4).

Or, l'évaluation proposée par le ministère conduit tout droit au phénomène d'illusion qui vient d'être décrit parce qu'elle ne contient aucune tâche du type « Donne-moi... » et parce que les autres épreuves retenues ne permettent guère d'alerter les pédagogues sur les cas de « pseudo-réussite » : soit ces autres tâches ont peu de rapport avec la compréhension des premiers nombres (cas de l'épreuve de lecture de nombres donnés sous forme chiffrée), soit elles autorisent une réussite perceptive (2 des 3 tâches de comparaisons proposées sont dans ce cas), soit elles sont trop complexes et un éventuel échec peut avoir bien d'autres explications que l'absence de compréhension des tout premiers nombres (cas de la 3ème tâche de comparaison et de la dernière épreuve, particulièrement difficile dans le contexte d'une interrogation papier-crayon).



Éviter une dynamique qui fossilise les difficultés de certains enfants

Il est vrai que dans l'étude de Sarnecka & Carey, les enfants sont plus jeunes que ceux auxquels l'évaluation proposée par le ministère est destinée. Mais tous les enseignants de C.P. savent que certains élèves rentrent à l'école élémentaire en étant très loin d'avoir compris les 5 premiers nombres. En se focalisant sur la tâche « Combien y a-t-il... », l'évaluation proposée par le ministère ne fait que cacher ce phénomène. C'est d'autant plus grave que les enfants en question sont évidemment ceux qui risquent le plus un échec grave et durable en mathématiques.

Si l'on procédait dès la fin de la MS ou l'entrée en GS, à une évaluation comprenant les tâches « Donne-moi N objets » et « Combien y a-t-il de... », cela permettrait de repérer les enfants qui ont des performances discordantes à ces deux tâches, ce qui est un indice majeur du fait qu'ils sont très sensibles à l'aspect rituel du comptage et très peu disponibles pour accéder à ses aspects conceptuels. L'enseignant de GS disposerait ainsi du temps nécessaire pour tenter de rectifier leur trajectoire d'apprentissage. Une telle évaluation diagnostique se situant avant la fin de l'école maternelle ne serait-elle pas préférable à une évaluation terminale dont le principe même soulève bien des questions (5) ?

Mais le plus grave, dans l'évaluation terminale proposée, c'est qu'elle risque d'orienter les pratiques pédagogiques des enseignants de maternelle (PS, MS, GS) dans une direction qui aggraverait ultérieurement l'échec scolaire à l'école élémentaire. Les auteurs de l'évaluation sont en effet très clairs concernant leur intention : « S'il s'agit bien d'un bilan de fin d'école maternelle, il est souhaitable de l'interpréter dans une perspective dynamique qui prenne en compte les progrès de l'élève sur toute sa scolarité en maternelle. » Or, on ne peut qu'être extrêmement inquiet concernant la dynamique que l'épreuve d'évaluation proposée est susceptible d'enclencher.

En effet, lorsque des élèves échouent au comptage d'une grande collection, les auteurs de l'évaluation suggèrent aux enseignants de conduire avec eux « une réflexion sur (...) les critères d'un bon comptage (ne rien oublier, ne pas compter 2 fois, faire correspondre les éléments au fur et à mesure du comptage) ». Ainsi, l'enseignant rappellera-t-il une nouvelle fois aux élèves ce qu'est un « bon comptage ». Les élèves qui ont appris à compter de manière trop rituelle jusqu'à 10, se verront proposer d'apprendre au-delà de 10 de manière tout aussi rituelle. Or, cette sorte de « dynamique » est vouée à l'échec parce que ce qui fait défaut à ces élèves, très souvent, ce n'est pas qu'on leur explique une énième fois comment bien compter, c'est l'idée que le comptage est un moyen d'accéder au nombre et, vraisemblablement, l'idée de nombre elle-même. À aucun moment les auteurs de l'évaluation n'alertent les enseignants sur les faits suivants (6) :

- Il est plus facile de faire comprendre les petits nombres aux élèves que les grands.
- Pour qu'un élève comprenne les premiers nombres, il convient de leur faire comprendre l'effet de l'ajout ou du retrait d'une unité.
- Un élève n'a vraiment bien compris un nombre donné que lorsqu'il en connaît des décompositions.
- Une bonne compréhension des premiers nombres ne peut qu'aider à l'apprentissage du comptage sur un domaine numérique plus vaste. Au lieu d'offrir la perspective d'un travail visant une meilleure compréhension des premiers nombres, le document d'évaluation du ministère recommande de rappeler « les critères d'un bon comptage », c'est-à-dire d'insister encore plus sur les aspects rituels du comptage. Le risque est grand que ces recommandations enclenchent une dynamique qui fossilise les difficultés de certains de ces enfants.

En conclusion, pour éviter que l'école maternelle ne devienne la propédeutique des difficultés futures de certains élèves, le document élaboré par la DGESCO aurait dû respecter un meilleur équilibre entre des tâches permettant d'évaluer une bonne connaissance des premiers nombres et des tâches concernant un domaine numérique plus grand. Tel qu'il est, le document mis à la disposition des enseignants n'est pas propre à enclencher une dynamique d'amélioration des pratiques pédagogiques dans le domaine numérique, il doit être à la fois adapté (transformer la situation papier-crayon de la fiche 14 en situation d'anticipation, par exemple) et complété. Mais vraisemblablement vaudrait-il mieux encore le remplacer par une évaluation diagnostique plus précoce visant notamment à repérer les enfants qui, lors d'une interrogation du type : « Combien y a-t-il de... », se comportent comme s'ils savaient dénombrer alors qu'ils méconnaissent les premiers nombres.

(1) <http://www.eduscol.education.fr/cid48441/outils-d-aide-a-l-evaluation-a-l-ecole-maternelle.html>

(2) Sarnecka, B.W. & Carey, S. (2008). How counting represents number: What children must learn and when they learn it. *Cognition*, 108(3), 662-674.

(3) Les données qui suivent sont extraites de la table 1, page 669.

(4) Brissiaud R. (2009) *Pédagogie du nombre chez les 2-3 ans et prévention de l'échec scolaire*, in C. Passerieux (Ed) : *La maternelle, Première école, Premiers apprentissages*, 203-209. Lyon: Chronique Sociale

(5) Ce type de bilan terminal vise le plus souvent à ce que les performances des élèves atteignent une certaine norme. Or, l'usage d'une norme est dangereux à cet âge parce qu'entre des enfants nés en début et en fin d'année civile, lorsqu'ils sont en GS de maternelle, il y a 20% d'expérience de vie de différence !

(6) Voir par exemple : Brissiaud R. (2007) *Premiers pas vers les maths. Les chemins de la réussite à l'école maternelle*. Paris : Retz

> FONCTIONNEMENT ET ENSEIGNEMENTS

> Outils Grande section : la vigilance toujours de mise

Le 19 janvier la DGESCO a reçu le SNUipp-FSU pour lui présenter de nouveaux outils pour les élèves de grande section maternelle. Le ministère a confirmé l'abandon d'un dispositif national d'évaluation comme celui de novembre dernier qui catégorisait les élèves comme "à risque", ou "à haut risque. La confusion avec le travail de repérage des médecins scolaires est aussi écartée. La DGESCO propose de mettre à disposition des enseignants de nouvelles ressources pour identifier les difficultés des élèves puis mettre en place les aides correspondantes notamment sur le temps d'aide personnalisée. Trois domaines regroupant 11 catégories sont ciblés : la langue ; les mathématiques ; les compétences transversales .

La DGESCO affirme que ces outils n'auront aucun caractère obligatoire. Ils sont présentés par le ministère comme des ressources dans lesquelles les enseignants pourront piocher. Pour l'instant, seuls des outils concernant la phonologie et la compréhension de textes lus sont en voie de finalisation.

Attention : Pour le SNUipp-FSU, ces outils ne sont pas des recettes miracle.

Le SNUipp-FSU réfutera toute approche mécanique et simpliste. Il n'existe pas une seule façon de faire. Certes, les équipes ont besoin d'outils pour comprendre la nature des difficultés des élèves et les aider. Elles doivent aussi avoir le choix des démarches pédagogiques qu'elles jugent les mieux adaptées à leur classe.

De plus, la production d'outils ne saurait se substituer à l'expertise des enseignants et des RASED dûment formés et en nombre suffisant.

> PROGRAMMES : Les nouveaux repères sont parus.

Au BO du 5 janvier 2012 sont parues les progressions annexes des programmes pour le cycle 2 et le cycle 3. Elles concernent EPS, langue vivante, instruction civique et morale ainsi que découverte du monde en C2 et histoire, géographie, sciences expérimentales et technologie pour le C3.

Malgré le vote du Conseil supérieur de l'éducation le 4 novembre (39 contre, 5 pour) le ministère publie ces progressions dont personne ne veut. Les représentants du SNUipp ont bataillé – en vain – contre ces textes et seules des modifications de détail ont été acceptées par l'administration. Les chercheurs et spécialistes* que le SNUipp a interrogés l'ont tous rappelé, les programmes de 2008 sont vraiment inadaptés et en conséquence les progressions le sont également.



De manière incompréhensible et en contradiction avec les affichages sur la liberté pédagogique, le ministère n'a pas voulu rappeler que ces progressions sont indicatives et non obligatoires et que toute latitude est laissée aux équipes d'école pour s'appuyer ou non sur les découpages proposés, tout en restant dans le cadre des programmes.

La progressivité des apprentissages proposés, les démarches induites par les textes de présentation représentent une volonté de retour à une pédagogie idéalisée d'antan : Les leçons de mots à mémoriser, les progressions du simple au complexe comme du proche au lointain, une vision franco-centrée, le recours abusif à l'écrit, éloignent les élèves d'une démarche active qui les inciterait à comprendre le monde et à agir sur lui. L'interdisciplinarité est conçue comme un moyen de gérer le temps pour faire rentrer dans l'emploi du temps ce qui à l'évidence ne peut pas l'être. On est loin de l'ambition d'apprendre à tisser des liens entre les activités alors que tous s'accordent à penser qu'il s'agira d'une compétence majeure des citoyens du XXIème siècle.

Le SNUipp rappelle une fois de plus que la qualité de l'enseignement est directement corrélée à la formation des enseignants, initiale et continue, et que des repères, aussi bien faits soient-ils – ce qui est loin d'être le cas ici- ne sauraient suffire.

* EPS : Claire Pontais ; Sciences : Joël Lebeaume ; Langue vivante : Françoise leclaire, Marie-Ange Dat ; Histoire : Philippe Joutard ; Géographie : Thierry Philippot, Pascal Clerc

Internet B2i : une rénovation du référentiel pour la rentrée

Un usage responsable et une utilisation raisonnée d'internet, telles sont les principales évolutions du nouveau référentiel de compétences B2i-école qui doit entrer en application à la rentrée 2012. Des modifications utiles, mais qui laissent entières les questions de la formation des maîtres et de l'équipement des classes.

Le référentiel de compétences du B2i école vient de connaître un toilettage destiné à développer plusieurs aspects essentiellement liées à une utilisation raisonnée et responsable de l'outil. Des modifications qui doivent entrer en application au plus tard à la rentrée 2012, sans que soient prises en compte les difficultés des enseignants en matière de formation et d'équipements mis à leur disposition dans les écoles. Il est vrai que pour un référentiel

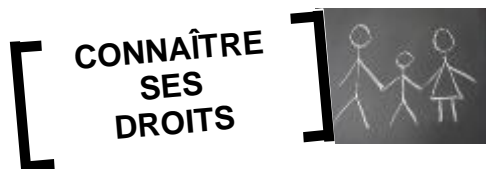
mis en place en 2006, dans un domaine où les évolutions sont spécialement rapides, il était sans doute temps de revisiter certains contenus d'apprentissages. Il en va notamment des notions liées à l'adoption d'« une attitude responsable » vis à vis des informations recueillies sur internet et dans l'échange de documents. Sont ainsi explicitées la nécessité du « respect des autres dans le cadre de la communication électronique et de la publication en ligne » et de connaître les conditions d'inscription à un service en ligne ainsi que la protection des informations personnelles et de la vie privée.

Un usage raisonné de l'information Il est aussi question dans cette nouvelle mouture, d'insister sur l'appréciation de la pertinence des informations, de « les confronter entre elles, qu'elles proviennent de l'internet ou d'autres sources (publications papier, livres en BCD, etc. » Il s'agit là en somme, de développer la notion d'esprit critique. Les préoccupations liées à

l'éducation au développement durable ne sont pas oubliées, et il s'agira désormais de savoir imprimer un document mais de ne le faire que si nécessaire, et d'« adapter la qualité et la taille de l'impression à son besoin (brouillon, recto verso, impression partielle...) »

D'indispensables mises à niveau

Des modifications utiles donc, mais si cette rénovation du référentiel de compétences doit entrer en application au plus tard à la rentrée 2012, le ministère semble en revanche moins pressé de traiter certaines questions aujourd'hui sans réponses satisfaisantes. Pour le SNUipp-FSU, il y a par exemple nécessité à développer un véritable plan de formation aux usages pédagogiques du numérique en plein développement. Les retards pris en matière d'équipement des écoles doivent aussi pouvoir être rattrapés pour répondre à toutes les nouvelles attentes en matières de technologies de l'information et de la communication.



NOUVELLE BAISSSE DES SALAIRES EN JANVIER :

En recevant notre bulletin de salaire de janvier, nous avons eu la désagréable surprise de constater que le « net à payer » est en baisse. Les personnels de l'éducation nationale subissent ainsi une nouvelle baisse de salaire, dictée par la politique d'austérité du gouvernement.

Vous trouverez ci-après l'évolution des traitements nets entre décembre et janvier.

La baisse des traitements résulte de la hausse de divers prélèvements :

1° - A compter du 1^{er} janvier 2012, le taux de retenu pour pension passe de 8,12 % à 8,39 %. C'est la conséquence de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites dont l'une des mesures consiste à porter ce taux à 10,55 % en 2020, ce qui représentera, à terme, une ponction moyenne de 65€

2° - La loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 a réduit le taux de l'abattement des frais professionnels de 3 % à 1,75 %. L'assiette des contributions (CSG et CRDS) sera dès le 1^{er} janvier 2012 assise sur 98,25% du salaire au lieu de 97% auparavant.

3° - Pour les adhérents MGEN, suite à la nouvelle taxe décidée par le gouvernement sur les complémentaires santé (1), la cotisation est augmentée à compter du 1^{er} janvier 2012. L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut, de la NBI et des primes et indemnités. Les nouveaux taux suivants s'appliquent :

- 2,97 % pour les collègues actifs (à partir du 1^{er} janvier de l'année de 30ème anniversaire) ;
- 80 % de 2,97 % pour les collègues de moins de 30 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année de 29ème anniversaire).

L'ensemble de ces mesures se traduiront par une baisse du salaire moyen de 10€ entre décembre 2011 et janvier 2012. Le SNUipp et la FSU dénoncent cette nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des salariés et les plans d'austérité imposés par le gouvernement qui font porter les efforts sur les seuls salariés.

Cette hausse des cotisations et contributions au 1^{er} janvier s'inscrit par ailleurs dans un contexte où le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'est particulièrement dégradé : la valeur du point d'indice n'a pas évolué depuis le 1^{er} juillet 2010 et les dernières publications de l'INSEE indiquent une hausse des prix de 2,5 % sur un an.

Lors de la présentation de l'agenda social, le Ministre de la Fonction Publique a renvoyé le dossier salarial à la période post-électorale et n'a pas répondu aux interpellations syndicales sur la valeur du point d'indice. C'est bien dans son ensemble la politique salariale actuellement menée qui doit être remise en cause.

Le SNUipp, avec la FSU, demandent une augmentation de la valeur du point, la compensation des pertes intervenues ces dernières années, une amélioration globale de la grille et des mesures pour que tous les enseignants puissent finir leur carrière à l'indice terminal du corps.

Traitements indiciaires net (hors cotisations MGEN) Instituteurs

Echelon	Indices	Déc.2011	Janv. 2012	Différence
6	390	1502,48	1495,84	-6,64€
7	399	1537,15	1530,36	-6,79€
8	420	1618,05	1610,91	-7,14€
9	441	1698,95	1691,46	-7,49€
10	469	1806,82	1798,85	-7,97€
11	515	1984,05	1975,29	-8,76€

L'information est disponible sur le site à l'adresse suivante :

<http://www.snuipp.fr/Coup-de-deprime-en-janvier>

(1) « Sans aucune concertation préalable, le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) appliquée aux contrats responsables et solidaires à compter du 1^{er} octobre 2011. Celle-ci passe de 3.5 % à 7 %. Dans ce contexte, le conseil d'administration n'a pas eu d'autre choix que de répercuter cette augmentation sur la part de la cotisation correspondant aux risques taxés (santé) », indique la MGEN.

Professeurs des Écoles

Echelon	Indices	Déc.2011	Janv. 2012	Différence
3	410	1579,52	1572,55	-6,97€
4	431	1660,44	1656,94	-3,50€
5	453	1745,18	1737,48	-7,70€
6	467	1799,12	1791,18	-7,94€
7	495	1907,00	1898,58	-8,42€
8	531	2045,67	2036,65	-9,02€
9	567	2184,36	2174,72	-9,64€
10	612	2357,73	2347,32	-10,41€
11	658	2534,94	2523,74	-11,20€

Professeurs des Écoles Hors-Classe

Echelon	Indices	Déc.2011	Janv. 2012	Différence
1	495	1907,00	1898,58	-8,42€
2	560	2157,40	2147,88	-9,52€
3	601	2315,35	2305,13	-10,22€
4	642	2473,30	2462,37	-10,93€
5	695	2677,49	2665,66	-11,83€
6	741	2854,68	2842,08	-12,60€
7	783	3016,48	3003,17	-13,31€





Retraite : modification de l'âge de départ

Le décret 2011-2103 du 30 décembre 2011 a modifié l'âge d'ouverture du droit à pension comme suit (à actualiser dans le chapitre B-9-2-1 du Kisaitou).

La retraite est possible :

- à 62 ans pour les salariés de catégorie sédentaire (catégorie A) qui pouvaient antérieurement partir à 60 ans. Cette mesure de recul de l'âge de départ se met en place en fonction de la date de naissance selon le tableau suivant :

Catégorie sédentaire	Age du droit au départ
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans
Entre le 1 ^{er} juillet 1951 et le 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois
1952	60 ans et 9 mois
1953	61 ans et 2 mois
1954	61 ans et 7 mois
A partir du 1 ^{er} janvier 1955	62 ans

- à 57 ans pour les fonctionnaires qui pouvaient antérieurement partir à 55 ans et qui conserveront le bénéfice d'un classement en services actifs. Cette mesure de recul de l'âge de départ se met en place en fonction de la date de naissance selon le tableau suivant :

Catégorie active	Age du droit au départ
Avant le 1 ^{er} juillet 1956	55 ans
Entre le 1 ^{er} juillet 1956 et le 31 décembre 1956	55 ans et 4 mois
Entre le 1 ^{er} janvier 1957 et le 31 décembre 1957	55 ans et 9 mois
Entre le 1 ^{er} janvier 1958 et le 31 décembre 1958	56 ans et 2 mois
Entre le 1 ^{er} janvier 1959 et le 31 décembre 1959	56 ans et 7 mois
A partir du 1 ^{er} janvier 1960	57 ans

CONSULTATION BAREMES PERMUTATIONS INFORMATISEES

Pour rappel, le serveur SIAM / I-Prof sera à nouveau ouvert entre le vendredi 3 février 2012 et le mercredi 8 février 2012, pour permettre aux collègues de consulter les éléments du barème validés par l'IA.

Indemnité Direction d'école

L'arrêté du 18 janvier 2012 fixe les nouveaux montants de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école, dont la part variable augmente à partir du 1^{er} février 2012.

Cette indemnité se compose d'une part principale commune à toutes les écoles et d'une part variable liée à la taille de l'école ; elle est versée mensuellement.

Nombre de classes de l'école	Part principale	Part variable
De 1 à 4 classes	1295,62 € (107,97 € / mois)	300 € (25 € / mois)
De 5 à 9 classes	1295,62 € (107,97 € / mois)	600 € (50 € / mois)
10 classes et plus	1295,62 € (107,97 € / mois)	900 € (75 € / mois)

L'indemnité est majorée de 20 % pour les écoles en ZEP

Nombre de classes de l'école	Part principale	Part variable
De 1 à 4 classes	1554,74 € (129,56 € / mois)	360 € (30 € / mois)
De 5 à 9 classes	1554,74 € (129,56 € / mois)	720 € (60 € / mois)
10 classes et plus	1554,74 € (129,56 € / mois)	1080 € (90 € / mois)

L'indemnité est majorée de 50 % pour les écoles ECLAIR :

Nombre de classes de l'école	Part principale	Part variable
De 1 à 4 classes	1943,43 € (129,56 € / mois)	450 € (37,50 € / mois)
De 5 à 9 classes	1943,43 € (129,56 € / mois)	900 € (75 € / mois)
10 classes et plus	1943,43 € (129,56 € / mois)	1350 € (112,50 € / mois)

Intérim de direction :

Tout collègue régulièrement désigné pour assurer l'intérim d'un directeur perçoit une indemnité d'intérim correspondant au taux de l'indemnité de sujétions spéciales à laquelle pourrait prétendre le titulaire du poste, majorée de 50 %. L'indemnité est attribuée pour les remplacements d'une durée supérieure à un mois. Son montant est fixé au prorata de la durée totale de l'intérim.

MGEN : modifications des cotisations

La cotisation des adhérents de la MGEN est modifiée à compter du 1^{er} janvier 2012, suite à la décision du gouvernement de doubler la taxe sur les conventions d'assurance (qui est passée de 3,5 % à 7 % depuis le 1^{er} octobre 2011).

A l'assiette de cotisation constituée du traitement indiciaire brut + NBI + primes et indemnités s'appliquent les nouveaux taux suivants :

- 2,97 % pour les collègues actifs à partir de 30 ans (plancher = 413€/an ; plafond = 1536€/an) ;

- 80 % de 2,97 % pour les collègues de moins de 30 ans jusqu'au 31 décembre de l'année du 29^{ème} anniversaire (plancher = 330€/an ; plafond = 1228€/an).

Pour les conjoints et enfants bénéficiaires, la cotisation s'établit comme suit :

- conjoint (marié, pacsé ou concubin) : 65 % de la cotisation du collègue adhérent ;
- enfant de moins de 18 ans : forfait de 92€/an / enfant (7,67€/mois) ;
- enfant de 18 ans à 28 ans : forfait de 225€/an / enfant (18,75€/mois).

Pour les retraités, la cotisation passe à 3,56 % de la pension brute (plancher = 487€ par an ; plafond = 1536€/an).



Le chèque emploi service universel (CESU) garde d'enfants

(Circulaire DGAFP-B9- / DP-2BPSS novembre 2011)
Taux applicables à partir du 1er janvier 2011

Le ministre de la fonction publique a annoncé lors du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) du 25 octobre 2011 une revalorisation de 8,77% avec effet rétroactif au 01/01/11 de cette prestation sociale, dont le taux était inchangé depuis des années.

Le CESU est une aide financière soumise à conditions de ressource pour la garde des enfants de moins de 3 ans ou de 3 à 6 ans, versée aux agents de l'état (titulaires, non titulaires de droit public ou privé) pour les enfants dont ils ont la charge effective.

Il prend effet à la reprise d'activité à la fin de la période de congé de maternité ou d'adoption (attention, un délai de deux mois est nécessaire pour le traitement du dossier).

Il prend la forme d'un titre de paiement de type chéquier préfinancé par l'état permettant de régler tout ou partie des frais de garde de l'enfant. La valeur de chaque chèque est en principe de 15€

La participation de l'état par enfant varie dorénavant de 220€ à 655€ par an (contre 200€ à 600€ précédemment), en fonction du revenu fiscal de référence de l'année n-2.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr.

CONTACTEZ NOUS POUR RECEVOIR NOTRE DOSSIER : snu37@snuipp.fr

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence année n-2		A partir de
	Jusqu'à	de.....à	
1,25	27000	27001.....35999	36000
1,50	27524	27525.....36523	36524
1,75	28048	28049.....37046	37048
2	28571	28573.....37570	37571
2,25	29095	29096.....38094	38095
2,50	29619	29620.....38618	38619
2,75	30143	30144.....39141	39143
3	30666	30668.....39665	39666
3,25	31190	31191.....40189	40190
3,50	31714	31715.....40713	40714
3,75	32238	32239.....41236	41238
4	32761	32763.....41760	41761
Par 0,25 part supp	+ 524	+ 524	+ 524
Montant annuel de l'aide	655	385	220

Prestations familiales : taux et montants jusqu'au 31/12/2012

▶ PRESTATIONS NON SOUMISES À CONDITIONS DE RESSOURCES

- **Allocations familiales :**
 - 2 enfants : 127,05€ - 3 enfants : 289,82€
 - Enfants en plus : 162,78€
- **Allocation forfaitaire :** Famille d'au moins 3 enfants, pour enfant entre 20 et 21 ans : 80,33€/mois.
- **Allocation de soutien familial (ASF) :**
 - Enfant privé de l'aide des 2 parents : 119,11€
 - Enfant privé de l'aide d'un parent : 89,34€
- **Allocation d'éducation spéciale pour enfants handicapés.**
- **Allocation de présence parentale** destinée aux personnes qui interrompent ou réduisent une activité professionnelle pour assurer la charge d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou nécessitant une présence ou des soins attestés par le service de contrôle médical.
 - Allocation journalière pour un couple : 42,20€
 - Allocation journalière pour 1 parent isolé : 50,14€

▶ PRESTATIONS SOUMISES À CONDITIONS DE RESSOURCES

- **Aide à la famille pour l'emploi d'une aide maternelle.**
- **Complément familial :** 3 enfants de + de 3 ans = 165,35€

- **Complément pour frais de l'allocation de présence parentale :** un complément mensuel pour frais de 107,95€ est versé si on peut justifier avoir engagé des dépenses liées à l'état de santé de l'enfant pour un montant égal ou supérieur à 108,49€

▶ PRESTATIONS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT—PAJE

- **Une prime à la naissance** de 912,12€ par enfant ou une prime à l'adoption de 1824,25€
- **Une allocation de base :** le montant mensuel est de 182,43€ par famille. Elle est versée pendant 3 ans.
- **Un complément de libre choix du mode de garde :** pour les enfants de moins de 6 ans lorsqu'on emploie une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile.
- **Un complément de libre choix d'activité :** si vous réduisez ou cessez votre activité pour vous occuper de votre enfant.
- **Un complément optionnel de libre choix d'activité :** Il faut avoir au moins 3 enfants à charge, avoir cessé de travailler et justifier d'au moins 8 trimestres de cotisations vieillesse dans les 5 années qui précèdent l'arrivée de l'enfant ouvrant droit.

Nous tenons à votre disposition à la Section départementale les conditions de versement(plafonds de ressources) et les montants auxquels vous pouvez prétendre.

N'hésitez pas à vous renseigner.



Chèques-vacances

(Circulaire DGAFF-B9- 11-MFPF 1126108C/ DP-2BPSS -11-3348 du 23/09/11 taux applicables au premier prélèvement d'épargne à compter du 1er décembre 2011)



Une réforme des chèques vacances a été négociée et votée à l'unanimité au CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale), permettant d'élargir l'accès des fonctionnaires aux Chèques-Vacances.

A partir d'octobre 2011, la bonification de l'épargne par l'état, jusqu'alors entre 10 et 25% en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR), est désormais de 30% pour les agents ayant le RFR le plus bas. Le plafond du RFR est réévalué de 15%, permettant à un plus grand nombre de collègues, notamment dans l'éducation, d'avoir accès à l'épargne bonifiée des Chèques-Vacances.

Le montant minimum de l'épargne mensuelle est de 30€, la durée au choix de 4 à 12 mois.

Les Chèques-vacances sont des coupures de 10 à 20 € valables 2 ans après leur année d'émission dans 170 000 lieux d'acceptation partout en France métropolitaine et outre-mer et à destination des pays membres de l'Union européenne :

Hébergement : villages de vacances, hôtels, campings, clubs, gîtes... Restauration : gastronomique, brasseries, au bord de la mer, à la campagne, face aux pistes...

Transports & Voyages : SnCF, Air France, agences de voyage, croisières...

Culture & Découverte : monuments historiques, châteaux, musées, théâtres, concerts...

Loisirs et détente : parcs d'attraction, zoo, centre aérés, colonies de vacances, activités sportives, piscines...

Un site internet dédié présente l'ensemble des éléments nécessaires : guide d'utilisation, conditions d'accès, simulations et le formulaire d'inscription : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Une plate-forme téléphonique est à disposition pour toute demande d'information ou de formulaire au **0 811 65 65 25**.

Pour déterminer les droits à chèque-vacances et le taux de la bonification, les plafonds de ressources sont déterminés par rapport au revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition (N-2), et par rapport au nombre de parts fiscales.

NB : Le montant de l'épargne mensuelle doit être compris entre 2% et 20% du SMIC mensuel en vigueur au 1er janvier 2011.

**CONTACTEZ NOUS POUR RECEVOIR NOTRE DOSSIER : snu37@snuipp.fr
BONIFICATION DES CHEQUES-VACANCES EN FONCTION DU REVENU FISCAL DE REFERENCE
POUR 2009 (RECU EN 2010)**

TAUX DE BONIFICATION	30%		25%		20%		15%		10%	
Montant du revenu fiscal de référence (en euros) en fonction du nombre de parts du foyer fiscal :	jusqu'à :	de :	à :	de :	à :	de :	à :	de :	à :	
1	8 645	8 646	14 491	14 492	17 539	17 540	21 904	21 905	23 576	
1,25	9 795	9 796	16 479	16 480	20 049	20 050	24 392	24 393	26 378	
1,5	10 945	10 946	18 466	18 467	22 560	22 561	26 879	26 880	29 180	
1,75	12 095	12 096	20 453	20 454	25 071	25 072	29 367	29 368	31 983	
2	13 245	13 246	22 441	22 442	27 583	27 584	31 855	31 856	34 785	
2,25	14 395	14 396	24 428	24 429	30 094	30 095	34 343	34 344	37 588	
2,5	15 545	15 546	26 415	26 416	32 605	32 606	36 830	36 831	40 390	
2,75	16 695	16 696	28 403	28 404	35 116	35 117	39 318	39 319	43 192	
3	17 845	17 846	30 390	30 391	37 627	37 628	41 806	41 807	45 995	
3,25	18 995	18 996	32 377	32 379	40 138	40 139	44 294	44 295	48 797	
3,5	20 145	20 146	34 365	34 366	42 649	42 650	46 781	46 783	51 600	
3,75	21 295	21 296	36 352	36 353	45 160	45 161	49 269	49 270	54 402	
4	22 445	22 446	38 340	38 341	47 671	47 672	51 757	51 758	57 204	
4,25	23 595	23 596	40 327	40 328	50 183	50 184	54 245	54 246	60 007	
4,5	24 745	24 746	42 314	42 315	52 694	52 695	56 733	56 734	62 809	
4,75	25 895	25 896	44 302	44 303	55 205	55 206	59 220	59 221	65 612	
5	27 045	27 046	46 289	46 290	57 716	57 717	61 708	61 709	68 414	
5,25	28 195	28 196	48 276	48 277	60 227	60 228	64 196	64 197	71 217	
5,5	29 345	29 346	50 264	50 265	62 738	62 739	66 684	66 685	74 019	
5,75	30 495	30 496	52 251	52 252	65 249	65 250	69 171	69 172	76 821	
6	31 645	31 646	54 239	54 240	67 760	67 761	71 659	71 660	79 624	
6,25	32 795	32 796	56 226	56 227	70 271	70 272	74 147	74 148	82 426	
6,5	33 945	33 946	58 213	58 214	72 783	72 784	76 635	76 636	85 229	
6,75	35 095	35 096	60 201	60 202	75 294	75 295	79 122	79 123	88 031	
7	36 245	36 246	62 188	62 189	77 805	77 806	81 610	81 611	90 833	
7,25	37 395	37 396	64 175	64 176	80 316	80 317	84 098	84 099	93 636	
7,5	38 545	38 546	66 163	66 164	82 827	82 828	86 586	86 587	96 438	
7,75	39 695	39 696	68 150	68 151	85 338	85 339	89 073	89 075	99 241	
8	40 845	40 846	70 138	70 139	87 849	87 850	91 561	91 562	102 043	
8,25	41 995	41 996	72 125	72 126	90 360	90 361	94 049	94 050	104 846	
par 0,25 part supplémentaire	1 150	1 150	1 987	1 987	2 511	2 511	2 488	2 488	2 802	



[SALAIRES — POUVOIR D'ACHAT]



Les questions de salaires et de baisse du pouvoir d'achat reviennent de plus en plus fréquemment dans les discussions des enseignants. Deux années de suite de gel du point d'indice y sont sans doute pour quelque chose. La grogne monte et ce n'est sans doute pas un hasard si Luc Chatel, au salon de l'Éducation qui s'est tenu la semaine dernière, a multiplié les annonces : revalorisation des débuts de carrière, augmentation de 50 % de la part variable de l'indemnité de direction. **Il reconnaît implicitement que la question salariale est une question sensible pour les enseignants.** A cela, comme par hasard, on assiste aussi à un retour en force du versement de l'indemnité de « garantie individuelle de pouvoir d'achat ».

Mais ce ne sont que des mesures « au compte-goutte », dont la grande majorité des collègues ne verra pas la couleur !

FEUILLE DE SALAIRE

Vos élus SNUipp FSU37 interviennent pour le respect de vos droits : primes, indemnités, frais de déplacement, frais de repas... pour toutes questions sur votre feuille de paye contactez les : 02 47 61 82 91 ou snu37@snuipp.fr

CARTE

PROFESSIONNELLE

Elle est arrivée dans les écoles pour tous les collègues BD, ZIL, ADJOINTS, DIRECTEURS... Si vous ne l'avez pas, contactez nous. A noter que les conseillers péda n'y ont pas droit! Le SNUipp a demandé que ces personnels puissent aussi en disposer.

Indemnité de « garantie individuelle de pouvoir d'achat »

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) concerne tous les fonctionnaires titulaires civils des trois fonctions publiques et les agents non titulaires employés de manière continue.

Le mécanisme de la GIPA repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Si le traitement indiciaire brut perçu au terme de la période de 4 ans a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat est versée. C'est donc le cas si aucune promotion d'échelon n'est intervenue pendant cette période.

Pour 2011, la période de référence de 4 ans est fixée du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2010 et l'inflation retenue sur cette période est de 5,9 %. La valeur moyenne du point d'indice était de 53,8453 € en 2006 et de 55,4253 € en 2010.

Les collègues concernés doivent déjà avoir reçu une somme avoisinant les 800 €. Le SNUippFSU a contesté ce dispositif. La mise en place d'un tel mécanisme revient à accepter l'idée que les mesures concernant la valeur du point d'indice dans la fonction publique et les déroulements de carrière ne sont plus à eux seuls suffisants pour garantir le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Vous trouverez sur le site du SNUipp un logiciel de calcul.

RECOURS - AFFECTATIONS MULTIPLES

En INDRE ET LOIRE, des collègues (la plupart du temps en surnombre) se voient affecter à titre provisoire en tant qu'adjoint sur plusieurs périodes déterminées de l'année scolaire.

Cette situation s'apparente de fait à des remplacements successifs, alors même que ces collègues, n'étant pas sur un support de remplaçant, ne perçoivent pas l'ISSR.

C'est pourquoi nous vous proposons une procédure, rédigée par notre avocat, en vue d'obtenir le versement de l'ISSR et d'une indemnité relative au préjudice subi, l'argumentaire reposant sur le principe de l'égalité de traitement entre les fonctionnaires.

Si vous êtes dans cette situation cette année, ou que vous l'avez été : contactez nous pour que nous vous aidions dans vos démarches : 02 47 61 82 91



RESERVE AUX ADHERENTS TICKETS à tarifs réduits

Ce nouveau service a déjà été sollicité par de nombreux collègues pour un total de près de 200 tickets. Cela permet de réelles économies : exemple en prenant 4 tickets CGR et 4 pour la piscine cela fait plus de 15 euros d'économie!

REVALORISATION DES DEBUTS DE CARRIERE

Lors de son passage au salon de l'éducation jeudi 24 novembre, le ministre, Luc Chatel, a annoncé son intention de revaloriser les enseignants en début de carrière. Cette revalorisation concernerait 107 000 enseignants et le coût de la mesure est estimé à 72 M€. Ces mesures prendraient effet à compter du 1^{er} février 2012.

Reclassement indiciaire proposé

Ancienneté	Echelon	Ancienne grille		Propositions Chatel		Evolution
		Indice	Traitement net	nouvel IM	Traitement net	
Première année	3	410	1579,51 €	432	1664,26 €	+ 5,4 %
Après un an	4	431	1660,40 €	445	1714,34 €	+ 3,2 %
Après 3 ans et 6 mois	5	453	1745,16 €	458	1764,42 €	+ 1,1 %
Après 7 ans	6	467	1799,09 €	467	1799,09 €	=

Commentaire :

Les valeurs données en net ne tiennent pas compte de la hausse du taux de cotisation pension qui augmentera le 1^{er} janvier 2012 et les années suivantes.

La nouvelle grille fait apparaître une faible progression indiciaire entre les 5^e et 6^e échelons (moins de 35 € en net), ce qui ne donnera pas aux jeunes collègues le sentiment d'avoir été réellement promus.

Ce second coup de pouce en début de carrière ne compense pas la perte de salaire versé pendant l'année de PE2.

PUBLICATIONS



SNUipp/FSU 37



Le KISAÏTOU 37 de 80 pages



Ecol'infos : entretien direction



Ecol'infos spécial Permutations

NOUVEAU : tickets à prix réduits RESERVE AUX ADHERENTS SNUipp/FSU 37



SNUipp/FSU 37

POURQUOI CETTE NOUVELLE INITIATIVE ?

De nombreux collègues nous sollicitaient sur ce point. Dans l'enseignement, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Il ne s'agit pas d'en mettre un en place, nous n'en avons pas les financements qui proviennent des cotisations patronales qui n'existent pas chez nous. Néanmoins, nous pouvons par le biais de notre syndicat disposer de prix intéressants : les tarifs accordés aux CE. Dans un premier temps, nous faisons seulement 3 propositions. Mais nous souhaitons vous en proposer d'autres rapidement.

POURQUOI LIMITER CE SERVICE AUX ADHERENTS ?

La mise en place de ce dispositif va demander une charge supplémentaire de travail pour les enseignants du SNUipp37. Nous ne pouvons donc pas aller au delà de nos adhérents.

APPEL POUR DEVELOPPER CETTE DEMARCHE

Pour le lancement, vos collègues du SNUipp37 vont prendre en charge ce nouveau secteur. Mais nous souhaitons, notamment dans l'objectif d'en augmenter le contenu, que des collègues le gèrent à plusieurs en mettant par exemple en place une permanence le mercredi pendant 2 ou 3 heures. Nous contacter...



Tarif sans abonnement : le ticket 5.60 euros
 Au lieu de 8 euros
 La carte d'abonnement est à 16 euros au lieu de 17.5



Tarif : le ticket 5,80 euros
 Au lieu de 8,50 euros



Tarif : 3.30 euros le ticket unique pour tous les âges
 Au lieu de 4,90 adultes et 3.85 enfants

BON DE COMMANDE : tickets à prix réduits

À retourner à SNUipp37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

COMMENT DEMANDER VOS TICKETS

Il suffit :

- 1) De venir dans nos locaux
- 2) OU de nous envoyer un courrier contenant
 - Ce bon de commande
 - Le chèque de paiement à l'ordre de « SNUipp »
 - Et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

Nom Prénom : adhérent au SNUipp37.

Je commande :

___ tickets des STUDIOS à 5.60 euros pour la somme de _____

___ tickets des CGR à 5.90 euros pour la somme de _____

___ tickets de la piscine du LAC à 3.30 euros pour la somme de _____

Soit un total de _____